

CHARTRE ETHIQUE

Un réseau de professionnels engagés dans une éthique partagée d'un développement soutenable et responsable.

VAD est un lieu d'échanges et de partage d'approches durables et écoresponsables. Ses membres sont des professionnels animés par une éthique commune qui place l'écoresponsabilité au centre de leurs pratiques du bâtiment ou du territoire durable. La présente charte constitue la base des engagements portés par ce collectif d'acteurs régionaux.

Article 1 : approche globale

Nous privilégions la mise en œuvre d'une approche globale, transversale et synthétique du développement durable ne laissant aucune de ses thématiques de côté, qu'elles portent sur l'environnement, la culture, l'équité sociale, le développement économique et solidaire, ou encore la gouvernance. La démarche durable met l'accent sur le tout, sur les interactions et les arbitrages qui la constituent. Elle s'exprime en stratégies, qui intègrent notamment la qualité architecturale, la qualité d'usage, comme la viabilité économique du projet, et qui visent à pousser l'exigence le plus loin possible.

Article 2 : proximité des ressources

Un établissement humain est d'autant plus durable qu'il fonctionne en priorité sur les ressources climatiques, naturelles et humaines de son territoire d'accueil. C'est pourquoi, dans le choix des solutions urbaines, architecturales et techniques, nous intégrons l'approche bioclimatique élargie, le travail sur la morphologie de la ville comme sur l'enveloppe du bâtiment, en parallèle avec la notion proximité. Ces points constituent le lieu privilégié d'arbitrage entre les différents enjeux de la conception durable : qualité de vie pour l'habitant, maîtrise des ressources, qualité des écosystèmes et milieux naturels, qualité des ambiances et santé des occupants.

Article 3 : innovation permanente

L'innovation et la ré-interrogation vis à vis des standards en cours et des solutions techniques habituelles, dites éprouvées, sont au cœur de la nécessité constante d'avancer vers des solutions nouvelles et de plus en plus durables. C'est en mettant en commun les savoirs et les expériences de chaque professionnel de VAD que nous pourrions atteindre plus rapidement les objectifs fixés, lesquels pourront être également plus ambitieux.

Article 4 : gouvernance adaptée

Concevoir, piloter, mettre en œuvre des projets plus durables, c'est disposer à toutes les étapes de la décision, d'une vision plurielle qui élargit le champ des arbitrages. Nous constatons une complexité de plus en plus accrue de la gouvernance des projets qui, par des circuits longs, éloigne les décisions d'une part des objectifs initiaux annoncés en amont, et d'autre part des usages et usagers futurs en aval. La durabilité de tout projet à terme passe donc aussi par une adaptation du mode de gouvernance.



203 rue Duguesolin,
69003 Lyon



04 72 70 85 59
contact@ville-amenagement-durable.org



ville-amenagement-durable.org



[LinkedIn](#) [Youtube](#) [Flickr](#)



Avec le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne